Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/06/2024 - 14732 - 2014 B 01630 - 802 012 450 - A.P.S FERMETURES

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise A.P.S. FERMETURES — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 115 CHEMIN DE MIMET 13015 MARSEILLE

Numéro SIRET * 8 0 2 0 1 2 4 5 0 0 0 0 2 8 — Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISE — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
Immobilisations incorporelles — Autres *	014	1 600	016	1 600	
Immobilisations corporelles *	028	145 861	030	109 436	36 425	15 489
Immobilisations financières * (1)	040	1 100	042		1 100	101 100
Total I (5)	044	148 561	048	111 036	37 525	116 589
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
STOCKS — Marchandises *	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	203 077	070		203 077	205 869
Créances (2) — Autres * (3)	072	18 393	074		18 393	19 624
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	577 968	086		577 968	231 365
Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II	096	799 438	098		799 438	456 858
Total général (I+II)	110	947 999	112	111 036	836 963	573 447

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	10 000	10 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	1 000	1 000
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	154 847	154 847
Report à nouveau	134	261 282	147 323
Résultat de l'exercice	136	198 222	113 960
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142	625 352	427 130
Provisions pour risques et charges — Total II	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156		3 694
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés	166	57 025	75 081
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA) 169 19 883)	172	138 190	67 542
Comptes courants d'associés	173	16 396	
Autres dettes	175		
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	211 611	146 317
Total général (I + II + III)	180	836 963	573 447

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	33 730
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise A.P.S. FERMETURES

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31 12 2023	Exercice N-1 clos le 31 12 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209		210	424 018	724 052
	Production vendue – biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215		214		
	Production vendue – services * (dont export et livraisons intracommunautaires)	217		218	856 929	293 992
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	13 500	11 167
	Autres produits			230	12 083	3
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	1 306 529	1 029 214
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	403 411	346 524
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	297 456	286 604
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 820	244	2 599	4 688
	Rémunérations du personnel *			250	245 699	177 691
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	85 907	60 455
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	12 794	19 975
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	404	5
	Autres charges – dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	1 048 269	895 942
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	258 260	133 272
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	2 759	328
	Produits exceptionnels (IV)			290		3 665
	Charges financières (V)			294	27	81
	Charges exceptionnelle – dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347		300	1 772	205
	Charges exceptionnelle – dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	60 998	23 019
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	198 222	113 960

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	198 222	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	1 772	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986				
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987				
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127				
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981				
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345				
	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Créance due au report en arrière du déficit	346				
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992				350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	199 994	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	199 994	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2024**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A.P.S. FERMETURES	115 CHEMIN DE MIMET
SIRET 8 0 2 0 1 2 4 5 0 0 0 0 2 8	13015 MARSEILLE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées | Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal: 218 492 — Déficit

Bénéfice imposable à 15%: 42 500 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values — PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

- Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐
- Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
- Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies ☐
- Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐
- Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
- Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐
- Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐
- Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐
- Société d'investissement immobilier cotée ☐
- Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐
- Autres dispositifs ☐
- Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
- Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 3,3%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [x] NON [ ] — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SAS ABLP EXPERTISE COMPTABLE 2 AVENUE JEAN MOULIN 13100 AIX EN PROVENCE *Tél:* 04 42 27 20 49	*Tél:*
OGA/OMGA [ ] Viseur conventionné [ ] (Cocher la case correspondante)	**Identité du déclarant:**
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 03/05/2024 Lieu: MARSEILLE
	Qualité et nom du signataire: AZOUG YACINE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)	

Sarl APS Fermetures
115, che. de Mimet 13015 MARSEILLE
Tél : 04 91 25 89 12 19 51
Mail : contact@aps-fermetures.fr
Siret : 802 012 450 00010

CERTIFIE COPIE ORIGINAL
LE GERANT
AZOUG YACINE

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8

K DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

N° 2067 (2024)

ANNÉE 2023 **ou exercice**
du 01012023
au 31122023

Désignation de l'entreprise A.P.S. FERMETURES

Adresse 115 CHEMIN DE MIMET 13015 MARSEILLE

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 9) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2023 (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice 2023 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire
AZOUG YACINE

A MARSEILLE le 03/05/2024
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A.P.S. FERMETURES 31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.P.S. FERMETURES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 1 600	412	414	416 1 600	1 600
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 5 194	442	444	446 5 194	5 194
	Installations générales agencements divers	450 3 780	452	454	456 3 780	3 780
	Matériel de transport	460 93 810	462 26 000	464	466 119 810	119 810
	Autres immobilisations corporelles	470 9 347	472 7 730	474	476 17 077	17 077
Immobilisations financières		480 101 100	482	484 100 000	486 1 100	1 100
TOTAL		490 214 831	492 33 730	494 100 000	496 148 561	148 561

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500 1 600	502	504	506 1 600
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 4 818	532 239	534	536 5 057
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 1 984	542 558	544	546 2 542
	Matériel de transport	550 83 271	552 9 515	554	556 92 786
	Autres immobilisations corporelles	560 6 569	562 2 482	564	566 9 051
TOTAL		570 98 242	572 12 794	574	576 111 036

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Quadra

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Désignation de l'entreprise : A.P.S. FERMETURES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	930
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	105 242
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	111 401
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : A.P.S. FERMETURES 31/12/2023

Détail des Autres Imputations		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2024

5

Désignation de l'entreprise : A.P.S. FERMETURES		Néant ☐*	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 280 947
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	1 280 947
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	466
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	13 500
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	11 616
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	25 583
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	498 107
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	184 849
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	404
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	683 360
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	623 169
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	623 169

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	1 280 947	Effectifs au sens de la CVAE *	023	0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026					
Période de référence	024	01/01/2023	160	31/12/2023		
Date de cessation	186					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1) Néant [x] *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3 N° SIRET 8 0 2 0 1 2 4 5 0 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.P.S. FERMETURES

ADRESSE (voie) 115 CHEMIN DE MIMET

CODE POSTAL 13015 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

N° 2033-G 2024

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122023 N° SIRET 80201245000028

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.P.S. FERMETURES

ADRESSE (voie) 115 CHEMIN DE MIMET

CODE POSTAL 13015 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

A.P.S FERMETURES
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 euros
Siège social : 115 chemin de MIMET 13015 Marseille
RCS Marseille 802 012 450

Décision de l'associé unique gérant du 08 JUIN 2024

Le 08/06/2024

115 chemin de MIMET 13015 Marseille.

Le soussigné, Monsieur AZOUG Yacine, associé unique et gérant de la société APS FERMETURES a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le ***31/12/2023*** et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Il a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique **Monsieur AZOUG Yacine** approuve les comptes annuels de l'exercice clos le ***31/12/2023***, qui se traduit par un bénéfice comptable de **198222 euros.**

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique (Mr AZOUG Yacine) décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31/12/2023** qui s'élève à **198222 euros** de la manière suivante :

Au poste du compte Report à Nouveau, pour un montant de **198222 euros.**

TROISIEME DECISION

L'associé unique, conformément à la loi, fait état de l'absence de conventions visées à l'article L. 233-19 du code de commerce au cours de l'exercice écoulé.

De tout ceci dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et Répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

COURRIER ARRIVÉ LE :
27 JUIN 2024
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
MARSEILLE

LE GERANT
AZOUG YACINE

A.Y